

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 décembre 2016 à 20h30

Date de convocation et d'affichage : 2 décembre 2016

Mesdames, Messieurs, Philippe BALMES, Josette DAJEAN, Frédéric DECREMPS, Pierre DUFOUR, Isabelle GRASS, Gérard MIQUEL, Bernard VALETTE, Sylvianne VAN SEVEREN

Absents excusés : Roland GARREAU et Myriam QUANTIN

Frédéric DECREMPS a été nommée secrétaire de séance.

Ouverture séance à 20h30

Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire de Saint Cirq Lapopie demande au Conseil Municipal de pouvoir modifier l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du 09/12/2016 en portant à son sommaire les questions suivantes :

- Devis SARL Issaly
- Tarifs Repas Ste Catherine
- Délégation au Maire pour accepter dons
- Honoraires avocat : affaire TEXAFOND

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des voix que les questions citées ci-dessus soient portées à l'ordre du jour de la séance.

Maison Breton : demande réserve parlementaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'acquisition et de réhabilitation de la Maison Breton. Dans un premier temps, la commune a procédé à l'achat de la maison Breton. Il convient aujourd'hui de réaliser les travaux de réhabilitation pour son aménagement en centre culturel du surréalisme.

Le coût de l'opération s'élève à 615 000.00 € HT.

travaux (estimation)	615 000.00 € ht
TOTAL	615 000.00 € HT

Monsieur le Maire sollicite à titre exceptionnel le Ministère de l'Intérieur dans le cadre du Chapitre 122. Action 01 de la mission « relation avec les collectivités locales, une subvention de l'ordre de 61 500.00 € pour la réserve parlementaire

Le plan de financement peut se construire comme suit :

FSIPL (50%)	307 500.00 €
REGION LANGUEDOC ROUSSILLON MIDI PYRENEES (30%)	184 500.00 €
RESERVE PARLEMENTAIRE (10%)	61 500.00 €
AUTOFINANCEMENT	61 500.00 €
TOTAL	615 000.00 € HT

Après délibéré, le Conseil Municipal approuve par 9 voix pour et une voix contre le plan de financement et autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de

subventions.

Devis SARL Issaly : entretien ancienne poste

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux d'entretien sur la maison louée par Mr Jean-Jacques GAUTHIER dite « ancienne poste ». Il présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise SARL ISSALY pour la réparation du toit :

- 3 212,75 € HT soit 3 855,30 € TTC

Après délibéré, le Conseil Municipal, valide à l'unanimité des voix le devis de l'entreprise SARL ISSALY pour un montant de 3 212,75 € HT (soit 3 855,30 € TTC) et mandate Monsieur le Maire pour la bonne exécution de la présente décision.

Devis SARL Issaly : restauration des toilettes publiques

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux dans les anciennes toilettes publiques afin de préparer la mise en place des toilettes autonettoyantes. Il présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise SARL ISSALY pour l'habillage des murs et du plafond :

- 4 525,00 € HT soit 5 430,00 € TTC

Après délibéré, le Conseil Municipal, valide à l'unanimité des voix le devis de l'entreprise SARL ISSALY pour un montant de 4 525,00 € HT (soit 5 430,00 € TTC) et mandate Monsieur le Maire pour la bonne exécution de la présente décision.

Affaire TEXAFOND

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'affaire qui oppose la commune à la société TEXAFOND dans l'affaire du bien laissé vacant et sans maître.

Suite à l'arrêté pris par le Maire pour un bien vacant et sans maître, la société TEXAFOND s'est manifestée auprès de la commune, a fait reconnaître ses droits de propriétaire et à déposer à l'encontre de la commune une requête au Tribunal administratif de Toulouse.

Le Maire a contacté le cabinet d'avocat SCP ALARY de Cahors afin qu'il prenne en charge cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix, autorise le Maire à rester en justice et à assurer la défense de la commune dans cette affaire en confiant le dossier au cabinet d'avocats ALARY.

Révision des loyers :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les loyers habitation sont révisés au 1^{er} janvier chaque année en fonction de l'indice de référence des loyers (I.R.L.) et les loyers commerciaux en fonction de l'indice du coût de la construction (I.C.C.).

Monsieur le Maire propose de réviser les loyers des logements à compter du 1^{er} janvier 2017.

I.R.L. 4^{ème} trimestre 2014 = 125.29

I.R.L. 4^{ème} trimestre 2015 = 125.28

Monsieur le Maire propose la révision comme indiquée dans le tableau ci-dessous :

	Loyer actuel	Loyer x IRL 2015/ IRL 2014	Arrondi à
STUDIO 1	244	243.98	244
STUDIO 2	182	181.99	182
APPT POSTE	350	349.97	350
APPT DELANGLE	346	345.97	346
ANCIENNE POSTE	418	417.97	418
MAISON BEAL	348	3487.97	348

Monsieur le Maire propose de réviser les loyers de l'Atelier de la Fourdonne et du magasin de la Maison Delangle à compter du 1^{er} janvier 2016.

I.C.C. 4^{ème} trimestre 2014 = 1625

I.C.C. 4^{ème} trimestre 2015 = 1629

Voir tableau ci-dessous :

	Loyer actuel	Loyer x ICC 2015/ ICC 2014	Arrondi à
ATELIER	492	493.21	493
MAGASIN DELANGLE	244	244.60	245

Le Conseil Municipal après délibéré, à l'unanimité des présents, approuve la révision des loyers comme indiqué ci-dessus au 1^{er} janvier 2017.

Don SARL Lot Navigation

Le Maire informe le Conseil Municipal que la SARL Lot Navigation a souhaité faire un don à la commune de Saint Cirq Lapopie.

La société a adressé un chèque de neuf cent euro à la Mairie de Saint Cirq Lapopie. (900.00€)

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à encaisser ce chèque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix :

- Autorise le Maire à encaisser le chèque de 900€ émis par la SARL Lot Navigation,
- Dit qu'un titre sera émis au compte n°7713 du budget de la commune.

Tarif repas Sainte Catherine :

La commune a organisé le repas de la Sainte Catherine le samedi 26 novembre 2016. Afin de pouvoir encaisser les règlements du repas, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer le tarif du repas. Il propose :

Adulte : 8.00 €

Enfant : 4.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe à l'unanimité le repas de la Sainte Catherine :

Adulte : 8.00 €

Enfant : 4.00€

Décision modificative budgétaire n°14/2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération afin d'équilibrer les chapitres 66 et 023

CREDIT A OUVRIR

- Dépenses de fonctionnement:
 - o Chap 66 compte 66111 + 9 452.02 €

CREDIT A REDUIRE

- Dépenses de fonctionnement :
 - o Chap 023 compte - 9 452.02 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix :

- d'approuver la décision modificative budgétaire telle que présentée ci-dessus.
- mandate Monsieur le Maire pour procéder à l'exécution de cette décision.

Questions diverses :

- L'arrêt maladie de Béatrice MIGRAND est prolongé jusqu'au 16 Décembre inclus et le contrat d'Hélène LEBLOND est prolongé pour effectuer son remplacement 6 heures par semaine.
- Pour information, le tournage d'un film aura lieu sur la commune dans la nuit du 15 au 16 Décembre 2016.
- Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat de Marianne Poletti prendra fin le 30 décembre 2016.
- Julie BESNARD a signé un contrat emploi d'avenir pour une durée de trois ans avec la Mairie de Saint Cirq Lapopie.
- Monsieur CHARAZAC et Madame MANDEGOUT envisagent de réaliser des travaux.
- *Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de réviser les charges des appartements de la poste.*
- Présentation des investissements réalisés sur la commune depuis 2014 (voir en pièce jointe).
- Diverses informations sur les travaux d'éclairage public, des fouilles préventives en lien avec l'aménagement du bourg, mécénat Maison Breton.
- Les vœux du Maire auront lieu le 14 Janvier à 18h.

Séance levée à 21h37.

Pièce jointe n°1 : investissements commune 2014-2016

INVESTISSEMENTS PRODUCTIFS

PARKINGS		
investissements		760 000,00
subvention		380 000,00
emprunt		380 000,00
annuité		28 120,00
recettes en progression de 2013 à 2016		56 159,00
marge nette		28 120,00

TOILETTES PUBLIQUES

investissements		100 000,00
subvention		50 000,00
emprunt		50 000,00
annuité		3 750,00
recettes		4 830,00

EN EQUILIBRE AVEC COUT FOURNITURES

GITE D'ETAPE		
Travaux		100 000,00
subvention		57 000,00
emprunt		43 000,00
<i>total des dépenses annuelles</i>		
annuité		3 225,00
loyer gillet		2 640,00
		5 865,00
recettes	loyer Charazac	7 800,00
marge nette		1 935,00

marge globale		30 055,00
----------------------	--	------------------

négociations voirie Grand Cahors

25 000,00

marge cumulée		55 055,00
----------------------	--	------------------

AMENAGEMENT		
--------------------	--	--

ESPACES PUBLICS		
estimation		3 500 000,00
charge communale 20%		700 000,00
annuité		51 800,00

INVESTISSEMENTS NON PRODUCTIFS

chemin des artistes		
travaux		41 745,00
subvention		25 670,00
emprunt		16 075,00

tracteur et accessoires		
investissement		67 510,00
subvention		31 325,00
emprunt		36 185,00

Réhabilitation Maison de la Fourdonne		
travaux		282 615,00
subvention		148 266,00
emprunt		134 349,00

emprunt global	186 609,00
annuité	13 809,00